

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 17 décembre 2021

Délibération CA_20211217_002

Autorisation d'engager, liquider, mandater certaines dépenses d'investissement avant le vote du budget.

VOTE : adopté à l'unanimité

2 membre(s) étant absent(s)

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le montant des crédits d'investissement ouverts au titre du budget 2021 ;

Considérant que le SDIS de l'Indre peut être confronté à des dépenses d'investissement dans l'attente de l'adoption de son budget 2022;

DECIDE :

Article 1^{er}. Jusqu'à l'adoption du budget 2022 , le président du conseil d'administration est autorisé à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement incluses dans une autorisation de programme.

Article 2 . Les autorisations de programme et crédits de paiement concernés sont :

AP N° 13		
231312	Etat-Major tranche n°2	57 803,66 €
AP N° 14		
231312	CIS LE BLANC	7 730,40 €
AP N°16		
231312	CIS ARDENTES	4 728,00 €
AP N°17		
2031	CIS SAINT-BENOIT-DU-SAULT	8 241,08 €
AP N° 20		
2051	Concessions et logiciels	38 087,70 €
21531	Réseau de transmission	7 391,63 €

**SERVICE DEPARTEMENTAL
 D'INCENDIE ET DE SECOURS
 DE L'INDRE**

		1 872,64 €
21532	Réseau d'alerte	
21561	Matériel d'incendie et de secours roulant	694 824,55 €
21562	Matériel d'incendie et de secours non mobile	20 851,12 €
21568	Autres matériels d'incendie et de secours	33 723,48 €
215681	Habillement	175 484,27 €
21578	Outillages	9 494,66 €
2182	Matériel de transport	164 597,10 €
2184	Mobilier matériel de bureau	60 766,42 €
2188	Autres	29 559,24 €
231312	Grosses réparations GE/GR	38 772,52 €
	TOTAL AP N°20	1 275 425,33 €
	TOTAL AP 13 AP 14 AP 16 AP 17 AP 20	1 353 928,47 €

FLEURET Marc